

3 PLACE DES ARENES PARCELLE EZ0119

Corinne Potay /ARCHIVES
Juillet 2007



Extrait du cadastre contemporain :
la parcelle EZ0119 apparaît au
centre de l'illustration

SOMMAIRE

DESCRIPTION	3
Rez-de-chaussée	7
Niveaux supérieurs	7
HISTORIQUE	9
Contexte d'origine	9
Du XIXe siècle à nos jours	11

DESCRIPTION



Vue d'ensemble de la façade



Détail de la façade : entrée



Détail de la façade : 1^{er} et 2^e étages au niveau de la travée médiane



Détail de la façade : derniers étages, vue prise au niveau de la travée médiane

R + 3

7 travées sur la place des Arènes et trois autres travées en retour sur l'impasse

Mur et modénature pierre de taille

Rez-de-chaussée

- Entrée principale dans l'axe sous la travée médiane : grande porte en plein cintre avec encadrement faisant alterner parties lisses et bossages en pointe de diamant ; à la clef, un cartouche portant un bossage en pointe de diamant accosté d'éléments végétaux déployés, sculptés en haut-relief ; boiserie à deux vantaux sculptés sous imposte en bois vitré.
- De part et d'autre, trois hautes ouvertures rectangulaires sous linteaux clavés (cabinet médical à gauche, Maison du Tourisme du Conseil Général à droite)

Niveaux supérieurs

- Hautes porte-fenêtres aux 1^{er} et 2nd et fenêtres au 3^e. Aux 1^{er} et 2nd, les baies sont encadrées de sortes de pilastres ornées chacun d'une table en réserve. Ces pilastres sont surmontés au 1^{er} étage des consoles ornées soutenant le sol des balcons du 2nd (ces consoles superposent de bas en haut un motif en feuille d'acanthé, puis le renflement de la console enrichi d'un motif cordé et au dessus une table garnie d'une pointe de diamant) ; au 2nd étage, les chapiteaux des pilastres présentent chacun trois feuilles d'acanthé soulignées par une chute de bourgeons. Au 1^{er}, les fenêtres sont surmontées d'un entablement comportant une haute partie supérieure portant un motif en cartouche ; au 2nd, on retrouve une disposition semblable mais des mascarons traités en haut-relief et accostés de guirlandes végétale occupent cette partie. De part et d'autre de ces motifs, des consoles ornées d'un motif cordé surmonté d'une pointe de diamant puis d'un rang de denticules ; ces consoles soutiennent une corniche.
- Les fenêtres du 3^e étage ont des encadrements à crossettes, elles sont surmontées de cartouches accostés de tables et de petites volutes.
- La travée médiane est mise en valeur par son décor plus riche encore que sur le reste de la façade : elle forme un léger avant-cops encadré de pilastres, ceux du 1^{er} sont ornés de tables carrées, ceux du 2nd de motifs rectangulaires verticaux, alternativement revêtus de pointes de diamant ; au 3^e ce sont des demi-colonnes baguées qui remplacent des pilastres cannelés et bagués. La porte-fenêtre du 1^{er} ouvre sur un balcon en pierre formant une avancée importante par rapport à la façade ; le garde-cops est en pierre, il présente des balustres tournés et il est limité à chaque extrémité par un motif en table. La porte-fenêtre du 2nd ouvre sur un balcon semblable aux autres balcons du 2nd cette baie est coiffée d'un fronton cintré orné d'un cartouche et d'éléments végétaux. La fenêtre du 3^e est coiffée d'un fronton triangulaire lui aussi garni d'éléments en haut-relief : sorte de cartouche médian avec guirlande de bourgeons accosté de feuillages.

- Au 1^{er} étage, de part et d'autre de la travée médiane, les porte-fenêtres ouvrent de chaque côté sur un long balcon dont le sol mouluré est porté par des modillons. Ces balcons sont munis d'un garde-corps en ferronnerie (industrielle ?) richement ornée : de grands panneaux avec médaillon ovale accosté de volutes, le tout enrichi de feuilles de tôle, alternent avec des panneaux plus étroits garnis de croisillons ; les encadrements verticaux et horizontaux sont doubles.
- Au 2nd chaque porte-fenêtre ouvre sur son propre balcon rectangulaire, au sol mouluré. Les garde-corps sont également en ferronnerie, elle est différente de celle du 1^{er} mais tout aussi riche : un élément central, couronné de petites guirlandes en tôle, est accosté de volutes elles aussi enrichies de motifs en tôle ; les encadrements sont aussi doubles verticalement et horizontalement.
- La façade est limitée par des bossages semblables à ceux présents sur la travée médiane.
- Une balustrade en pierre, à balustres tournés, couronne cette façade.

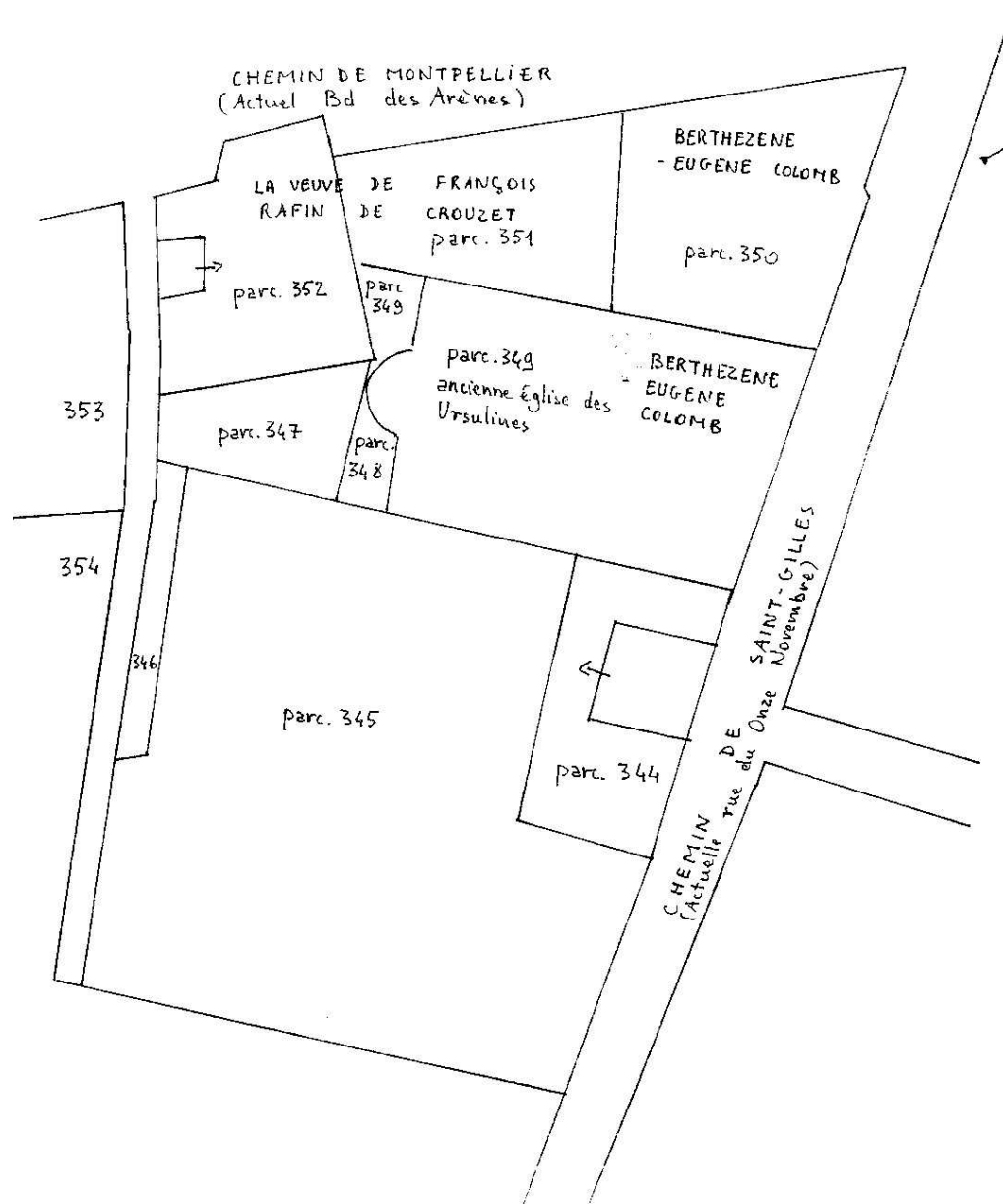
HISTORIQUE

Contexte d'origine

Sous l'Ancien Régime, l'emplacement de l'actuelle parcelle EZ0119 était situé hors du rempart urbain, dont il n'était séparé que par le chemin dit alors de Montpellier. L'actuelle rue Cité Foulc a été tracée seulement dans le courant du XIXe siècle au milieu de terrains restés jusque-là agricoles et parsemés, ça et là, des mas où étaient logés les exploitants de ces parcelles à vocation de jardins fruitiers et maraîchers pour l'essentiel.

Les zones riveraines du chemin de Montpellier présentaient quant à elles davantage de constructions : quelques auberges, les ateliers de charrons et maréchaux-ferrants, et ici, au pied de l'amphithéâtre, un couvent d'Ursulines avec son église ouvrant au niveau de l'actuel n°2 rue du Onze Novembre et juste à côté la propriété de Jean Colomb (aujourd'hui entre la place des Arènes et le square du Onze Novembre) présentant à l'origine (fin du XVIIe siècle) une petite maison de plaisance, un mas et un jardin ; par la suite, les constructions seront modifiées de manière à aménager aussi une manufacture de textile.

A l'époque où Jean Colomb acheta le terrain et une maison de Monsieur Devèze (vers 1693) puis juste à côté le jardin de Henry de Trémolet de Busselly et de Gabrielle de Fons, dame de Villevieille (1695), Monsieur de Cabrières détenait le terrain sur une partie duquel est édifié de nos jours le 3 place des Arènes.



Extrait schématisé du plan cadastral de 1830, section D : l'emplacement de l'actuelle parcelle EZ0119 correspond à l'immeuble autrefois cadastré [D]352, appartenant à l'époque à Madame veuve François Rafin de Crouzet

Du XIXe siècle à nos jours

Vers 1830, les actuelles parcelles EZ0119 (3 place des Arènes) et EZ0140 (1 place des Arènes, Le Cheval Blanc) appartenaient à Madame Veuve François Raffin de Crouzet, qui les utilisait comme immeubles de rapport, étant elle-même domiciliée à Montpellier. Ces parcelles étaient cadastrées respectivement, vers 1830, D 352 et D 351¹.

Marc-Antoine Colomb, l'un des descendants de Jean Colomb -restés ici en possession du patrimoine constitué par leur ancêtre- acheta successivement les deux immeubles Crouzet, l'un en 1834 et le second en 1858. On notera que son parent Eugène Colomb, époux Berthezène, possédait quant à lui les parcelles correspondant aujourd'hui à la succursale de la Banque de France (EZ0500, 2 square du 11 novembre et 2 rue du Onze Novembre, autrefois D349 et D 350). En 1837, Marc-Antoine hérita aussi des parcelles détenues auparavant par Eugène Colomb, époux Berthezène.

Par la suite, cet ensemble de parcelles riveraines de la place des Arènes et du square du Onze Novembre fut partagé entre ses héritiers :

- l'avocat Armand Colomb hérita des immeubles correspondant aujourd'hui aux 2 square du Onze Novembre/2 rue du Onze Novembre
- François-Albin Colomb –semble-t-il avocat lui aussi- reçut les 1 et 3 place des Arènes. Vers 1880-1881, il les transmit à Paradis Colomb, époux Cambriel.

Paradis Colomb revendit aussitôt les biens dont il avait hérité :

- le n°1 place des Arènes à son parent Gaston Colomb, également marié à une demoiselle Cambriel
- la n°3 place des Arènes à Stephen Barry².

A l'époque où de l'achat par Stephen Barry, le 3 place des Arènes formait une avancée importante par rapport à l'alignement des immeubles mitoyens, cette avancée suggère aussi que l'immeuble avait été négligé depuis longtemps : en effet, depuis la démolition des remparts –entre 1786 et 1793- et l'aménagement de la place et du boulevard des Arènes durant la première moitié du XIXe siècle, la plupart des immeubles riverains avaient été modernisés afin de faire honneur au monument romain, désenclavé et restauré. Ces travaux de modernisation avaient entraîné la construction de nouvelles façades qui se conformaient au nouvel alignement prescrit afin de bien dégager le pourtour de l'amphithéâtre.

¹ Archives Départementales du Gard (ADG) 3 PFI 311 feuille D5, 3 P 1703 section D

² ADG 3 P 1860 F°183 P 1741 Case 2 et 3 P 1748 Case 13

Stephen Barry eut à cœur, sitôt l'immeuble acheté à Paradis Colomb, de le faire rebâtir afin qu'il soit en harmonie avec les nouvelles du voisinage et respecte l'unité de l'alignement.

Pour ce faire, il céda une importante surface de terrain à la voirie : nous possédons à ce propos le « Métré et estimation », établi le 30 octobre 1881 par Monsieur Libourel, directeur de la voirie municipale, afin d'indemniser Stephen Barry. Ce document nous apprend qu'il délaissait 90,03 m² qui devaient lui être payés 8102,70 francs de l'époque. La somme était plutôt conséquente, mais elle est justifiée de la manière suivante par M. Libourel :

- cette décision est prise « en conformité avec le plan général d'alignement approuvé le 14 mars 1854 »
- il faut tenir compte aussi de la situation privilégiée de la parcelle qui « borde l'une des plus belles places de la ville » ; en plus, il y aura aussi de grands avantages à la disparition de la saillie formée par cette façade du point de vue de la « circulation et de la sécurité » des piétons³.

Le Recensement de 1886⁴ montre que l'édifice reconstruit servait à la fois d'immeuble de rapport et de domicile à Stephen Barry, son épouse, leurs enfants, et ses beaux-parents. Qui plus est ce registre parle ici de « Maison Barry Turret », les Turret étant les beaux-parents de S. Barry : on peut supposer qu'il était associé en affaires avec son beau-père, tous deux étant qualifié dans ce document de « négociants », on peut aussi émettre l'hypothèse que l'achat de l'immeuble avait été possible grâce à l'aide financière de Jules Turret, même si Stephen Barry est seul cité comme propriétaire sur la matrice cadastrale. Par ailleurs, on constate, toujours dans le registre du recensement, que les Barry et les Turret, comptent pour un seul et même foyer vraisemblablement parce qu'ils se partagent un grand appartement. Cette famille est composée de la manière suivante :

- Jules Turret, 64 ans, négociant
- Son épouse, née Suzanne Crouzet, 57 ans
- Stephen Barry, 37 ans, négociant
- Son épouse, née Pauline Turret, 27 ans
- Les enfants du couple Barry-Turret, Juliette et Jules, respectivement 5 et 4 ans
- La domestique de la famille, Hélène Pénot.

Les autres occupants de l'immeuble appartiennent aussi au même milieu social que les Barry-Turret, celui de la grande bourgeoisie du négoce, de l'industrie et des rentiers.

³ ADG 3 O 1341

⁴ Archives Municipales Modernes et Contemporaines 1 F 6, 1^{er} canton, 12^e section, p.531 « Maison Turret Barry n°73 [du recensement de cette section]»

Madame veuve Sambucy, 52 ans, qualifiée de « sans profession », paraît ressortir de ces rentiers, elle dispose d'ailleurs de deux domestiques qui résident chez elle : la Suisseuse Bertha Zogg, 18 ans, et Mathilde Mercier, 25 ans. Ses enfants partagent également son appartement : l'aîné, André, est déjà qualifié d' « avocat », bien qu'il soit âgé seulement de 22 ans, la cadette, Marguerite a 14 ans.

L'autre appartement loué abrite quant à lui la famille Turc-Carénou, composée de :

- Georges Turc, industriel, âgé de 40 ans
- Son épouse, née Léa Carénou (famille qui était à l'origine de la fabrique de bonbons Car), 34 ans
- Leurs enfants, Hélène, Charles et Henri (13, 12 et 9 ans)
- Leurs domestiques, Nancy Fontbonne, 23 ans, et Rosalie Michel, 43 ans.

En ce qui concerne le négoce de Stephen Barry, les Annuaire du Gard révèlent qu'il s'agissait d'épicerie en gros et précisent que le siège de l'établissement était également abrité au 3 place des Arènes, donc vraisemblablement au rez-de-chaussée de l'immeuble où résidait Stephen Barry et les siens. Son activité d'épicier en gros est encore citée dans l'Annuaire du Gard de 1900 ; entre temps, il fut aussi juge au Tribunal de Commerce, il est cité comme tel dans l'Annuaire du Gard de 1893. Il semble quitter Nîmes pour s'installer à Calvisson dans le courant des années 1910 ou 1920 : la matrice cadastrale des années 1914 à 1956 signale ce changement d'adresse mais ne le date pas précisément.

Même après avoir perdu une partie de sa surface, le 3 place des Arènes reste vaste, puisque la matrice cadastrale l'estime à 519 m². Depuis longtemps, cet immeuble est devenu une copropriété⁵ : vers 1956, il était déjà partagé entre : Jules Torre et consorts, Jean Bedot, époux Tueric, Joseph Mittet, époux Lauze (représentant de commerce), lesquels étaient propriétaires résidents et Pierre Villaret, époux Pellecier, domicilié quant à lui 4 rue Séguier puis 2 square de la Couronne. La partie détenue par Jules Torre et consorts était la plus vaste (revenu évalué à 16000 francs en 1956) et ils la démembrèrent à partir de 1959 :

- 1959 : cession à Charles Eugène François, domicilié 11 rue Puech du Teil (petit logement car le revenu est évalué à 300 francs d'alors)

⁵ ADG 3 P 1895

- 1962 : cession à la Garantie Mutuelle des Fonctionnaires, Employés de l'Etat et des Services Publics (siège à Paris, 76 rue Prony) d'un local dont le revenu est évalué à 4150 francs
- 1962 : cession à Paul-Louis Mingaud, géomètre, installé au 33 bis rue Cité Foulc (appartement dont le revenu est estimé à 3900 francs), il revendit dès 1967 à Jean-Louis Reydon, domicilié à Vialas (Lozère)
- 1962 : cession à Madame Marcelle Henriette Metge, nue propriétaire, par Théodore Orens, docteur en médecine, usufruitier, propriétaire résident (appartement au revenu estimé à 3400 francs)
- 1962 : cession à Guy Massé, propriétaire résident (appartement au revenu évalué à 750 francs)

Parallèlement, on note les évolutions suivantes :

- l'appartement de Pierre Villaret (revenu estimé à 3500 francs) fut cédé vers 1968 à la Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM), siège au 10 rue Chaptal, Paris 9^e
- l'appartement de Jean Bedot passa en 1959 à Georges-Abel-René Mauregard, domicilié d'abord à Orn (bd de Lattre de Tassigny) puis propriétaire résident au 3 place des Arènes (revenu de l'appartement estimé à 1250 francs)